DÉTOCE ou **DÉTOSSE** s. f. (dé-to-se). Argot. Détresse, misère.

DÉTONANT (dé-to-nan) part. prés. du v. Détoner : *Des canons* DÉTONANT *de tous côtés.*

DÉTONANT, ANTE adj. (dé-to-nan, an-te — rad. *détoner*). Qui produit une détonation : *Poudre* DÉTONANTE. *L'ouvrier mineur qui travaille dans les houillères se trouve souvent dans les mélanges* DÉTONANTS. (Pelouze.)

DÉTONATION s. f. (dé-to-na-si-on — rad. *détoner*). Bruit produit par une explosion : *Une violente* DÉTONATION. *De légères* DÉTONATIONS. *La* DÉTONATION *des touches à feu sous des casemates voûtées a infiniment plus de vivacité.* (Percy.)

— Fig. Explosion soudaine de passions : *Il y a des mélanges d'opinions qui occasionnent la* DÉTONATION. (Boiste.)

— **Encycl.** On donne le nom de *détonation* à un bruit plus ou moins fort résultant instantanément d'une réaction chimique subite entre les parties d'un composé, réaction qui les transforme en gaz ou en vapeur occupant beaucoup plus de place que le composé primitif. La violence des *détonations* provient du plus ou moins grand obstacle au développement de ce gaz. Les différentes sortes de poudres fulminantes détonent avec une extrême violence. La poudre à canon, au contraire, dont l'inflammation n'est pas instantanée, ne détone pas. V. EXPLOSION.

DÉTONER v. n. ou intr. (dé-to-né — du préf. *dé*, et de *tonner*). Produire une détonation : *Les fougasses* DÉTONENT *d'une manière sourde.* (Percy.)

— Fig. Produire une soudaine explosion de passions : *Il est dangereux d'éteindre le flambeau de la vérité dans les larmes et dans le sang : il petille,* DÉTONE *et cause d'affreuses conflagrations.* (Boiste.)

DÉTONNANT (dé-to-nan) part. prés. du v. Détonner :

. . . Un des convités, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson bachique,
Tous nos sots à la fois, ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
BOILEAU.

DÉTONNELÉ, ÉE (dé-to-ne-lé) part. passé du v. Détonneler. Osté du tonneau : *Du vin* DÉTONNELÉ.

DÉTONNELER v. a. ou tr. (dé-to-ne-lé — du préf. *dé*, et de *tonneau*). Tirer du tonneau, transvaser, en parlant d'un liquide contenu dans un tonneau : DÉTONNELER *de la bière.*

DÉTONNER v. n. ou intr. (dé-to-né — du préf. *dé*, et de *ton*). Chanter hors du ton, sortir du ton en chantant : *Il y a des musiciens qui ne* DÉTONNENT *jamais.* (J.-J. Rouss.)

. . . Je ne vois pas, moi, sinon que je *détonne*,
Quel grand mal je commets, lorsque dans le saint lieu
Je chante à plein gosier les louanges de Dieu.
C. DELAVIGNE.

‖ Jouer faux d'un instrument :

Plus d'un ménétrier, debout sur son tonneau,
Sur son archet aigu fait *détonner* Rameau.
LEMIÈRE.

— Produire un contraste désagréable : *Est-ce au moment où le critique élève la voix pour parler de haut, qu'il lui est permis de* DÉTONNER? (Ste-Beuve.) *Le grand signe qu'on tient le vrai est d'avoir réussi à combiner les textes d'une façon qui constitue un récit logique, vraisemblable, où rien ne* DÉTONNE. (Renan.)

— v. a. ou tr. Chanter hors du ton : *Ils passent les nuits à* DÉTONNER *quelques chansons obscènes.* (Vauven.) *Sa voix rauque s'était cassée, dans les premiers jours de* 1830, *à* DÉTONNER *la* Marseillaise. (G. Sand.)

— **Encycl.** Mus. *Détonner*, c'est sortir du ton d'une façon quelconque, manquer l'intonation, c'est-à-dire chanter trop haut ou trop bas. Sous le coup d'une émotion violente, d'une indisposition subite, le meilleur chanteur et le plus solide peut être susceptible de *détonner*, tout en chantant relativement juste, et saisir si mal un son que, entraîné dans une modulation tout à fait étrangère, il lui soit impossible de rentrer dans le ton normal. On se rendra compte de ce fait en supposant que le virtuose, ayant un saut de tierce à faire, effectue un saut de sixte sur une note donnée et continue ensuite la mélodie telle qu'elle est écrite; il se trouvera alors de trois degrés au-dessus du ton des instruments accompagnants et sera dans l'impossibilité de continuer son morceau. Mais si le cas est exceptionnel pour des chanteurs exercés, il est des gens qui ne peuvent pas chanter huit mesures de suite sans *détonner*, en altérant successivement tel ou tel intervalle, et qui ne pourraient même faire une gamme diatonique passable. C'est là, généralement, plutôt un défaut de l'organe vocal que de l'oreille même. Si la voix est vacillante ou la poitrine faible, il arrive qu'on ne donne pas assez de souffle pour élever le son jusqu'à son degré précis et que l'on reste en deçà; si, au contraire, dans la crainte de ne pas atteindre ce même son, on pousse l'air avec trop de force, le but est dépassé et la note donnée est trop haute. Ce qui prouve bien que c'est là le plus souvent, ainsi que nous venons de le dire, un simple défaut vocal, c'est qu'on voit d'excellents instrumentistes, des virtuoses de premier ordre, qui jouent parfaitement juste, que l'audition de la moindre note fausse ferait crier, et qui jamais n'ont pu parvenir à chanter trois notes sans sortir du ton. Il n'est même pas rare, en France surtout, de rencontrer des compositeurs fort distingués qui sont dans ce cas.

DÉTOPNEUMONE s. m. (dé-to-pneu-mo-ne — du gr. *detos*, attache; *pneumôn*, poumon). Echin. Groupe d'holothuries.

DÉTORDRE v. a. ou tr. (dé-tor-dre — du préf. *dé*, et de *tordre*. Se conjugue comme *tordre*). Défaire, en parlant d'un objet tordu : DÉTORDRE *un câble.* DÉTORDRE *du linge.*

— Fig. Dérouler : *Les Parques* DÉTORDENT *artificiellement notre vie.* (Montaigne.)

Se détordre v. pr. Etre, devenir détordu : *Cette ficelle* S'EST DÉTORDUE.

— Se fouler : SE DÉTORDRE *le pied, le poignet, le cou.* ‖ Vieux en ce sens.

DÉTORDU, UE (dé-tor-du) part. passé du v. Détordre. Remis en son premier état, en parlant de ce qui était tordu : *Un fil* DÉTORDU. *Du linge* DÉTORDU.

DÉTORQUÉ, ÉE (dé-tor-ké) part. passé du v. Détorquer. A qui on a donné un sens forcé : *Un texte* DÉTORQUÉ. *Une phrase* DÉTORQUÉE.

DÉTORQUER v. a. ou tr. (dé-tor-ké — lat. *detorquere*; du préf. *de*, et de *torquere*, tordre). Expliquer, interpréter d'une manière forcée : DÉTORQUER *un texte, un passage, une phrase.* ‖ Peu usité.

DÉTORS, ORSE adj. (dé-tor, or-se — du préf. *dé*, et de *tors*). Qui n'est plus tors, qui qui est détordu : *De la soie* DÉTORSE. *Du fil* DÉTORS.

— **Homonymes.** Détords, et détord (du verbe *détordre*).

DÉTORSE s. f. (dé-tor-se — rad. *détors*). Chir. Nom qu'on donnait autrefois à l'entorse.

DÉTORSION s. f. (dé-tor-si-on — rad. *détordre*). Chir. Action de se fouler un membre; résultat de cette action : *La* DÉTORSION *du pied, du poignet.* ‖ Vieux mot.

DÉTORTILLÉ, ÉE (dé-tor-ti-lé; *ll* mll.). part. passé du v. Détortiller. Défait, en parlant de ce qui était tortillé : *Un ruban* DÉTORTILLÉ. *Du fil* DÉTORTILLÉ. *Des cheveux* DÉTORTILLÉS.

DÉTORTILLER v. a. ou tr. (dé-tor-ti-llé; *ll* mll. — du préf. *dé*, et de *tortiller*). Défaire, en parlant d'un objet tortillé : DÉTORTILLER *du fil, des cheveux.*

Quand vous ferez les mords, avant que d'endosser,
Détortiller les nerfs jusque dans leur racine.
LESSÉ.

Se détortiller v. pr. Se défaire, en parlant d'un objet tortillé : *Un fil à plomb suspendu se tortille et* SE DÉTORTILLE *tout seul.*

DÉTORTILLONNAGE s. m. (dé-tor-ti-llona-je; *ll* mll. — rad. *détortillonner*). Techn. Opération qui consiste, dans le travail des laines longues, à détordre les rubans ou fragments de rubans qui ont subi l'opération du tortillonnage.

DÉTORTILLONNÉ, ÉE (dé-tor-ti-llo-né; *ll* mll.) : *Laine* DÉTORTILLONNÉE.

DÉTORTILLONNER v. a. ou tr. (dé-tor-ti-llo-né; *ll* mll. — du préf. *dé*, et de *tortiller*). Techn. Détordre la laine tortillée, la soumettre à l'opération du détortillonnage.

DÉTORTILLONNEUSE s. f. (dé-tor-ti-llo-neu-ze; *ll* mll. — rad. *détortillonner*). Techn. Machine employée dans les filatures de laine pour exécuter l'opération du détortillonnage.

‖ On l'appelle aussi MACHINE À DÉTORTILLONNER.

DÉTOSSE s. f. Argot. V. DÉTOCE.

DETOUCHE (Laurent-Didier), peintre français, né à Reims, en 1815, d'une famille de magistrats. Destiné lui-même au barreau, il fit son droit, mais renonça bientôt à la carrière d'avocat pour entrer à l'atelier de P. Delaroche. Après trois années d'études sérieuses, de 1837 à 1840, il exposa un *Saint Paul ermite*, tableau bien entendu, d'un mérite incontestable, où l'on sentait les saines traditions de l'art, traditions que le maître imposait d'ailleurs à tous ses élèves, quel que fût le tempérament de chacun. Ce *Saint Paul* appartient maintenant à la cathédrale de Reims. Un an plus tard, M. Detouche reçut une médaille d'or pour son *Supplice de Jeanne Darc.* Ce succès, sans être éclatant, lui valut néanmoins une certaine notoriété et surtout de nombreuses commandes.

Nous allons citer par ordre chronologique les morceaux les plus remarquables qu'il a produits depuis cette époque. Le *Christ en croix* et le *Martyre de sainte Eulalie*, exposés en 1845, furent justement remarqués au double point de vue de la composition et du dessin. Dans un genre un peu différent, et peut-être sous l'influence de certains tableaux de P. Delaroche, M. Detouche exposa successivement : le *Cabinet de Richelieu* (1850); le *Retour du cardinal de Richelieu à Paris* (1852); la *Disgrâce de Fouquet* (1853).

Le peintre n'est pas toujours resté dans le domaine historique et religieux; il a plus d'une fois abordé les petits sujets de genre. C'est ainsi qu'il a donné : la *Danse aux écus*, les *Petits amateurs*, *Une imprudence*, le *Dernier vœu d'une mère*, etc.

DÉTOUCHÉ, ÉE (dé-tou-ché) part. passé du v. Détoucher : *Un navire* DÉTOUCHÉ. *Une frégate* DÉTOUCHÉE.

DÉTOUCHER v. a. ou tr. (dé-tou-ché — du préf. *dé*, et de *toucher*). Mar. Remettre à flot, en parlant d'un navire qui a touché : DÉTOUCHER *un navire.* DÉTOUCHER *une frégate.*

— Intransitiv. Se remettre à flot après avoir touché : *Nous ne pûmes réussir à* DÉTOUCHER.

Se détoucher v. pr. Etre remis; se remettre à flot : *La frégate* SE DÉTOUCHA *sans peine.*

DÉTOUILLÉ, ÉE (dé-tou-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Détouiller : *Des sarments* DÉTOUILLÉS.

DÉTOUILLER v. a. ou tr. (dé-tou-llé; *ll* mll.). Agric. Ecarter, séparer de leur souche commune, en parlant des sarments qu'on veut, après trois ans, employer à remplir les vides.

DÉTOUPÉ, ÉE (dé-tou-pé) part. passé du v. Détouper. Débouché, en parlant d'un trou bouché avec de l'étoupe : *Orifice* DÉTOUPÉ.

— Fig. *Oreilles détoupées*, Oreilles attentives.

— Agric. *Terres détoupées*, Terres débarrassées de broussailles et d'épines.

DÉTOUPER v. a. ou tr. (dé-tou-pé — du préf. *dé*, et de *étoupe*). Déboucher, en parlant de ce qui est bouché avec de l'étoupe : DÉTOUPER *les joints des bordages.*

— Fam. *Détoupez ses oreilles*, Se préparer à écouter avec grande attention : DÉTOUPEZ VOS OREILLES *et écoutez.*

— Agric. Débarrasser de broussailles et d'épines, en parlant d'une terre : DÉTOUPER *un champ.*

DÉTOUPILLONNÉ, ÉE (dé-tou-pi-llo-né; *ll* mll.) part. passé du v. Détoupillonner : *Un oranger* DÉTOUPILLONNÉ.

DÉTOUPILLONNER v. a. ou tr. (dé-toupi-llo-né; *ll* mll. — du préf. *dé*, et de *toupille*). Hortic. Débarrasser des toupilles ou rameaux inutiles, en parlant d'un oranger : DÉTOUPILLONNER *un oranger.*

DÉTOUR s. m. (dé-tour — du préf. *dé*, et de *tour*). Endroit qui va en tournant; changement de direction : *Le village se montrait au* DÉTOUR *d'un promontoire.* (Chateaub.) ‖ Circuit, sinuosité : *Les* DÉTOURS *d'une rivière. S'égarer dans les* DÉTOURS *d'un souterrain.*

C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours
Vous eût du labyrinthe enseigné les *détours.*
RACINE.

Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au *détour* d'une rue.
BOILEAU.

‖ Ligne sinueuse décrite dans un mouvement : *Les* DÉTOURS *du vol de l'hirondelle. Faire des* DÉTOURS *en courant, en patinant sur la glace.*

— Par ext. Voie qui s'écarte du chemin direct : *Prendre un* DÉTOUR *pour arriver. Faire un long* DÉTOUR.

— Fig. Secrets replis : *Le cœur humain est un labyrinthe dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les* DÉTOURS.

. . . L'on voit tous les jours l'innocence aux abois
Errer dans ces *détours* d'un dédale de lois.
BOILEAU.

‖ Moyen détourné : *Chercher un* DÉTOUR *pour trouver une batterie de mots, cela est puéril.* (Fén.) *L'admiration rétrospective est un des mille* DÉTOURS *de l'envie.* (Th. Gaut.) *Nous amons tellement peur des allusions, que pour les éviter, nous prenons des* DÉTOURS *extrêmes qui nous mènent précisément à d'autres allusions plus dangereuses.* (Mme E. de Gir.) *Ce n'est que par un* DÉTOUR *assez embarrassé qu'on réussit, dans la légende de Jésus, à le faire naître à Bethléem.* (Renan.)

Hommes francs et loyaux, méfiez-vous toujours
Des gens qui vont sous terre et par d'obscurs *détours.*
VIENNET.

— *Sans détour*, Sincèrement, nettement, sans ambages ni subterfuge : *Je vous le dis* SANS DÉTOUR.

Vos ordres *sans détour* pouvaient se faire entendre.
RACINE.

‖ *Etre sans détour*, Etre d'un caractère franc, ne savoir cacher ni farder la vérité.

— **Allus. litt. Nourri dans le sérail, j'en connais les détours**, Allusion à un vers de Racine. V. SÉRAIL.

DÉTOURNE s. f. (dé-tour-ne — rad. *détourner*). Techn. Opération par laquelle on amène du même côté toutes les têtes des aiguilles.

— Argot. *Vol à la détourne*, Vol consistant à enlever des marchandises dans un magasin, en détournant l'attention du marchand.

— **Encycl.** Argot. Ceux qui pratiquent le vol à la *détourne* ne fréquentent guère que les magasins où se porte la foule. Ils sont presque toujours par couples. Pendant que l'un d'eux distrait le commis en se faisant montrer divers objets, l'autre s'empare adroitement de ce qui est à sa portée et le cache sous son habit, puis, à un signal convenu, les deux compagnons se retirent en s'excusant de ne pouvoir rien acheter. Ce genre de vol est très-souvent pratiqué par des femmes. Les détourneuses sont, en général, vêtues avec une grande élégance, et ont à leurs robes des poches assez grandes pour contenir des pièces entières de soierie. Quelquefois mère, comme on en a vu récemment un exemple, l'une d'elles est habillée en nourrice, et passe pour accompagner la mère de son nourrisson; mais le prétendu bébé est une bolte en carton, emmaillottée avec soin. V. MITAINE.

DÉTOURNÉ, ÉE (dé-tour-né) part. passé du v. Détourner. Tourné d'un autre côté : *Il avait le visage* DÉTOURNÉ. *Comme il était* DÉTOURNÉ, *il ne put me voir venir.* ‖ Ecarté, dérangé de son chemin : *Un voyageur* DÉTOURNÉ *de sa route.* ‖ Qui s'écarte de la voie ordinaire, du chemin fréquenté : *Prendre un chemin* DÉTOURNÉ, *une rue* DÉTOURNÉE. *J'ai reçu par une voie* DÉTOURNÉE *une lettre que je n'ai pas cru d'abord être de vous.* (Volt.) ‖ Ecarté, isolé : *On cite encore des peuples sauvages qui sont athées, et on va les chercher dans quelque coin* DÉTOURNÉ *du globe.* (B. de St-P.)

Un de ces jours derniers, par des lieux *détournés*,
Je m'en allais rêvant, le manteau sur le nez.
RÉGNIER.

— Par ext. Qui est écarté de son but, de sa destination : *Les fleurs doubles sont des organes altérés et* DÉTOURNÉS *de leur but essentiel, la fructification. L'argent donné par charité et employé au luxe est* DÉTOURNÉ *de sa destination.* ‖ Faussement interprété : *Le but de ce texte a été* DÉTOURNÉ.

— Par anal. Volé, soustrait frauduleusement : *De l'argent* DÉTOURNÉ. ‖ Séduit, enlevé : *Une mineure* DÉTOURNÉE.

— Fig. Distrait, éloigné : *Les langues sont souvent* DÉTOURNÉES *de leur cours naturel par les faits extérieurs.* (Renan.) ‖ Dérangé, troublé : *Etre* DÉTOURNÉ *de ses occupations. Ma mère en ce devoir craint d'être détournée.*
RACINE.

‖ Eloigné, conjuré : *Ce péril a été* DÉTOURNÉ. *L'orage a été* DÉTOURNÉ, *mais un autre nous menace.* ‖ Dissuadé : *Il n'a pu être* DÉTOURNÉ *de cette entreprise.* ‖ Indirect : *Ce n'est que par faiblesse et faute de connaître le droit chemin qu'on prend des chemins* DÉTOURNÉS, *et qu'on a recours à la ruse.* (Fén.) ‖ Déguisé : *Des reproches* DÉTOURNÉS. *Des louanges délicates et* DÉTOURNÉES.

— *Sens détourné*, Sens éloigné du sens naturel.

DÉTOURNEMENT s. m. (dé-tour-ne-man — rad. *détourner*). Action de détourner : *Leurs* DÉTOURNEMENTS *de tête et leurs cachements de visage firent dire de tous côtés cent sottises de leur conduite.* (Mol.)

— Soustraction frauduleuse, vol : *Des* DÉTOURNEMENTS *de fonds par des fonctionnaires.*

— *Détournement de mineurs*, Acte par lequel on enlève à leurs familles des jeunes gens et surtout des jeunes filles avant leur majorité dans un but de débauche.

— **Encycl.** *Détournement de mineurs.* V. MINEUR.

DÉTOURNER v. a. ou tr. (dé-tour-né — du préf. *dé*, et de *tourner*). Tourner d'un autre côté : *Le Turc professe le dogme de la fatalité et* DÉTOURNE *sa tête du cimeterre qui va le frapper.* (Mme Guizot.)

Vous *détournez* les yeux et semblez vous confondre.
RACINE.

‖ Tourner en sens contraire, défaire ce qui était tourné : DÉTOURNER *une corde roulée sur un cylindre.* ‖ Découvrir en fouillant :

Un jour un coq *détourna*
Une perle qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
LA FONTAINE.

— Par ext. Dévier, écarter, éloigner, changer la direction de : DÉTOURNER *une voiture de sa route.* DÉTOURNER *une rivière de son cours. Que dites-vous de ces Allemands qui se laissent noyer par une opposition incessante à l'administration.* Il brigua plusieurs fois la députation, mais il échoua toujours.

Après la révolution de Février, il fut nommé représentant du peuple par les électeurs de l'Tarn-et-Garonne, et alla s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, où il se montra toujours énergiquement opposé à la décentralisation administrative. Il vota constamment avec la Montagne contre l'état de siége, pour la liberté des clubs, contre la peine de mort, pour l'amnistie, contre les poursuites demandées contre Louis Blanc et Caussidière, etc., etc. Réélu à l'Assemblée législative, il continua à suivre la même ligne de conduite politique, fit une vive opposition au gouvernement, signa la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, ainsi que le manifeste de la Montagne à l'occasion de l'expédition de Rome, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et ne fut pourtant l'objet d'aucune mesure particulière. Il se retira à Moissac, où il a repris ses fonctions d'avocat.

DÉTRACTÉ, ÉE (dé-tra-kté) part. passé du v. Détracter : *Un innocent* DÉTRACTÉ.

DÉTRACTER v. a. ou tr. (dé-tra-kté — du lat. *detrahere*; du préf. *de*, et de *trahere*, tirer, extraire, pour signifier diminuer, amoindrir). Déprécier injustement, rabaisser le mérite de : DÉTRACTER *le caractère d'un honnête homme.* ‖ Vieux mot.

‖ Eloigner, conjurer, empêcher : DÉTOURNER *l'orage. Il faut céder à l'orage qu'on ne peut* DÉTOURNER. (Le Sage.) *Les couronnes attirent maintenant la foudre révolutionnaire et ne la* DÉTOURNENT *plus.* (E. de Gir.)

— *Détourner les yeux, Détourner la vue, le regard*, Refuser ou ne pas donner son attention : *On ne s'inquiète pas des gens qu'on méprise; on* EN DÉTOURNE LES YEUX; *on les laisse pour ce qu'ils sont.* (J.-J. Rouss.) *Dieu, patient et vengeur, suspend quelquefois son bras, mais ne* DÉTOURNE *jamais* LES YEUX. (Chateaub.) ‖ *Détourner l'oreille* ou *les oreilles*, Refuser d'écouter :

Détourne, roi puissant, *détourne tes oreilles*
De tout conseil barbare et mensonger.
RACINE.

— Vénér. Découvrir la retraite de : DÉTOURNER *un cerf pour le chasser le lendemain.* ‖ Absol. : *Dès que le chien aura fait plusieurs belles suites, il faudra lui apprendre à* DÉTOURNER. (V. Chapus.)

— Techn. *Détourner les aiguilles*, Les ranger de façon que les têtes soient du même côté.

— v. n. ou intr. Tourner, changer la direction de marche : *Vous n'avez qu'à suivre cette route, messieurs, et* DÉTOURNER *à main droite.* (Mol.) ‖ Vieux en ce sens.

Se détourner v. pr. Etre détourné : *Le sanglier* SE DÉTOURNE *de la même manière que le cerf.* (E. Chapus.)

— Se tourner d'un autre côté : *Elle* SE DÉTOURNA *pour ne pas le voir.*

— S'écarter de son chemin : *Il* SE DÉTOURNA *pour nous faire une visite.*

Eh! mais, quand il faudrait se *détourner* un peu,
Cent milles de chemin ne sont pour moi qu'un jeu.
C. D'HARLEVILLE.

— Fig. *Se détourner de*, Abandonner, renoncer à : *Il faudrait ne point* SE DÉTOURNER *de ce dessein. Les esprits* SE DÉTOURNAIENT *avec une sorte d'entraînement* DES *grandeurs de la guerre vers les grandeurs de la foi.* (Thiers.) ‖ S'éloigner, s'écarter de : *Que votre colère* SE DÉTOURNE DE *votre peuple.* ‖ Fuir, renoncer à la société de : *Socrate, en son temps*, SE DÉTOURNAIT DES *sophistes, des prétendus sages qui raisonnaient à perte de vue sur le principe des choses.* (Ste-Beuve.)

— **Syn. Détourner, distraire, divertir.** *Détourner* des valeurs, des papiers, c'est s'en emparer, les prendre pour s'en servir à son usage particulier; les *distraire*, c'est les séparer du reste, les mettre à part, et cela souvent dans une bonne intention; les *divertir*, c'est en changer la destination ou l'emploi. On *distrait* une personne quand on l'empêche de songer à une chose pour la faire penser à une autre; on la *divertit*, quand on l'amuse au éloignant de son esprit toute pensée sérieuse; on la *détourne* d'un dessein qu'elle avait conçu quand on l'engage à y renoncer.

— **Encycl.** *Détournement de mineurs.* V. MINEUR.

DÉTOURNER v. a. ou tr. (dé-tour-né — du préf. *dé*, et de *tourner*). Tourner d'un autre côté : *Le Turc professe le dogme de la fatalité et* DÉTOURNE *sa tête du cimeterre qui va le frapper.* (Mme Guizot.)

Vous *détournez* les yeux et semblez vous confondre.
RACINE.

‖ Tourner en sens contraire, défaire ce qui était tourné : DÉTOURNER *une corde roulée sur un cylindre.* ‖ Découvrir en fouillant :

Un jour un coq *détourna*
Une perle qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
LA FONTAINE.

— Par ext. Dévier, écarter, éloigner, changer la direction de : DÉTOURNER *une voiture de sa route.* DÉTOURNER *une rivière de son cours. Que dites-vous de ces Allemands qui se laissent noyer par une opposition incessante à l'administration.* Il brigua plusieurs fois la députation, mais il échoua toujours.

Après la révolution de Février, il fut nommé représentant du peuple par les électeurs de l'Tarn-et-Garonne, et alla s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, où il se montra toujours énergiquement opposé à la décentralisation administrative. Il vota constamment avec la Montagne contre l'état de siége, pour la liberté des clubs, contre la peine de mort, pour l'amnistie, contre les poursuites demandées contre Louis Blanc et Caussidière, etc., etc. Réélu à l'Assemblée législative, il continua à suivre la même ligne de conduite politique, fit une vive opposition au gouvernement, signa la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, ainsi que le manifeste de la Montagne à l'occasion de l'expédition de Rome, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et ne fut pourtant l'objet d'aucune mesure particulière. Il se retira à Moissac, où il a repris ses fonctions d'avocat.

DÉTRACTÉ, ÉE (dé-tra-kté) part. passé du v. Détracter : *Un innocent* DÉTRACTÉ.

DÉTRACTER v. a. ou tr. (dé-tra-kté — du lat. *detrahere*; du préf. *de*, et de *trahere*, tirer, extraire, pour signifier diminuer, amoindrir). Déprécier injustement, rabaisser le mérite de : DÉTRACTER *le caractère d'un honnête homme.* ‖ Vieux mot.

— Absol. Se livrer à la détraction :

Je crois qu'à *détracter* votre langue s'exerce.
HAUTEROCHE.

Se détracter v. pr. Rabaisser son propre mérite.

— Réciproq. Dire injustement du mal l'un de l'autre.

DÉTRACTEUR s. m. (dé-tra-kteur — rad. *détracter*). Personne qui cherche à rabaisser le mérite d'autrui : *La langue du* DÉTRACTEUR *est un feu dévorant qui exerce sa fureur sur le sacré comme sur le profane.* (Mass.) *Les institutions les plus sages ont trouvé des* DÉTRACTEURS. (Chateaub.) *Le temps où nous vivons ne manque pas de* DÉTRACTEURS. (Dupin.) *Les adversaires de la liberté sont condamnés à se faire les* DÉTRACTEURS *de la patrie.* (Ch. de Rémusat.)

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
Qui, de l'honneur, en vers infâmes *détracteurs*,
Trahissant la vertu sur un papier coupable,
Aux yeux de leur lecteur rendent le vice aimable.
BOILEAU.

— Adjectiv. : *Il y a un esprit* DÉTRACTEUR *qui se refuse d'admirer, et qui blâme même ce que les autres admirent.* (J. de Maistre.)

Ne t'abaisse pas pour entendre
Ces bourdonnements *détracteurs.*
LAMARTINE.

— Antonymes. Partisan, prôneur.

DÉTRACTION s. f. (dé-tra-ksi-on — lat. *detractio*; du préf. *de*, et de *trahere*, tirer, extraire). Dépréciation injuste du mérite d'autrui : *La curiosité est la source la plus profonde des* DÉTRACTIONS. (Fén.) ‖ On dit rarement DÉTRACTATION, et plus rarement encore DÉTRECTATION.

— Jurispr. *Droit de détraction*, Droit qu'avait autrefois le souverain de distraire à son profit une partie des successions qu'il permettait aux étrangers de recueillir dans ses Etats : Le DROIT DE DÉTRACTION *a été aboli en* 1819.

DÉTRANCANER v. a. ou tr. (dé-tran-kané). Techn. A Lyon, Dévider la soie qui est sur roquet, et dont on n'a plus besoin.

DÉTRANCHÉ, ÉE adj. (dé-tran-ché — du préf. *dé*, et de *tranché*). Blas. Se dit d'un écu dans lequel une ligne en bande, au lieu de partir de l'angle dextre, part du bord supérieur ou du côté dextre.

DÉTRANGÉ, ÉE (dé-tran-jé) part. passé du v. Détranger : *Des mulots* DÉTRANGÉS.

DÉTRANGER v. a. ou tr. (dé-tran-jé — Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Nous détrangeons. Nous détrangeâmes*). Hortic. Chasser, en parlant des petits animaux qui infestent les cultures.

DÉTRANSPOSÉ, ÉE (dé-tran-spo-zé) part. passé du v. Détransposer : *Des pages* DÉTRANSPOSÉES.

DÉTRANSPOSER v. a. ou tr. (dé-tran-spo-zé — du préf. *dé*, et de *transposer*). Typogr. Remettre à sa place ce qui avait été transposé : DÉTRANSPOSER *un passage.*

Se détransposer v. pr. Etre détransposé : *Cette ligne ne peut plus* SE DÉTRANSPOSER, *la page est clichée.*

DÉTRANSPOSITION s. f. (dé-tran-spo-zi-si-on — rad. *détransposer*). Typogr. Action de détransposer.

DÉTRAPÉ, ÉE (dé-tra-pé) part. passé du v. Détraper : *Etre* DÉTRAPÉ *de tous visiteurs.*

DÉTRAPER v. a. ou tr. (dé-tra-pé — du préf. *dé*, et de *attraper*). Débarrasser, séparer, éloigner : *La fortune me* DÉTRAPERA *de bien des gens que je n'aime point.* (Bussy-Rab.) ‖ Vieux mot.

DÉTRAQUÉ, ÉE (dé-tra-ké) part. passé du v. Détraquer. Dérangé, troublé dans son fonctionnement régulier : *Une pendule, une montre* DÉTRAQUÉE. *Les frottements sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours* DÉTRAQUÉES. (Volt.) ‖ Bizarre, irrégulier dans ses évolutions : *Il fait un temps entièrement* DÉTRAQUÉ. (Mme de Sév.)

— Fig. Dérangé, dévié de ses habitudes régulières ou de ses aptitudes ordinaires : *Un esprit, un cerveau* DÉTRAQUÉ.

— Manég. Qui a perdu ses allures : *Un cheval* DÉTRAQUÉ.

DÉTRAQUEMENT s. m. (dé-tra-ke-man — rad. *détraquer*). Dérangement d'un objet qui se détraque; état d'un objet détraqué : *Le* DÉTRAQUEMENT *d'une horloge.*

— Fig. Trouble apporté dans la marche régulière ou habituelle : *J'ai des étourdissements et un affaiblissement de tête qui m'annoncent le* DÉTRAQUEMENT *de la machine.* (D'Alemb.)

DÉTRAQUER v. a. ou tr. (dé-tra-ké — du préf. *dé*, et de *trace*; proprement détourner de sa voie). Troubler le fonctionnement régulier de : DÉTRAQUER *une machine, une montre, une serrure. Je vous avoue que j'avais été un peu fâché pour le duc de Bourgogne qu'il se fût amusé à* DÉTRAQUER *une montre avant la bataille d'Oudenarde.* (Volt.)

— Fig. Déranger, faire dévier de ses habitudes régulières ou de ses aptitudes ordinaires : *Le travail* A DÉTRAQUÉ *son esprit.*

— Manége. Déranger de ses bonnes allures : *Un mauvais cavalier* DÉTRAQUE *le meilleur cheval.*

— Chass. *Détraquer un piége*, Le détendre.

Se détraquer v. pr. Etre, devenir détraqué : *Ce cheval* SE DÉTRAQUE. *Cette machine* S'EST DÉTRAQUÉE.

— Fig. Etre dévié de ses habitudes régulières ou de ses aptitudes ordinaires : *Son cerveau* S'EST DÉTRAQUÉ. *Me faire enfermer! voilà la machine qui* SE DÉTRAQUE; *çà, çà, changeons de propos.* (Regnard.) ‖ Perdre l'esprit, avoir des accès de folie : *Sa chanson a la vertu de me remettre l'esprit quand je* ME DÉTRAQUE. (G. Sand.)

— Avec suppression du pronom réfléchi : *Ayant fait entrer un peu de physiologie dans mes lectures, je m'étais mis à étudier l'anatomie, et, passant en revue la multitude et le jeu des pièces qui composaient ma machine, je m'attendais à sentir* DÉTRAQUER *tout cela vingt fois par jour.* (J.-J. Rouss.)

DÉTRECTATION s. f. (dé-trè-kta-si-on — lat. *detrectatio*, même sens). V. DÉTRACTION.

DÉTREMPE s. f. (dé-tran-pe — rad. *détremper*). Peint. Couleur à l'eau, à la colle, au blanc d'œuf, qui ne contient ni graisse, ni résine, ni chaux : *La peinture en* DÉTREMPE. ‖ Ouvrage exécuté avec des couleurs de ce genre : *Les* DÉTREMPES *ne se conservent que dans des lieux tout à fait à l'abri des injures de l'air.* ‖ Procédé de la peinture en détrempe : *La* DÉTREMPE *a été longtemps toute la peinture.*

— Fam. *Personne en détrempe*, Personne de très-médiocre valeur : *Ce fut une espèce de* PERSONNAGE EN DÉTREMPE. (St-Sim.) ‖ *Ressemblance en détrempe*, Ressemblance légère : *Je lui trouvais une* RESSEMBLANCE EN DÉTREMPE *qui ne le brouillait pas avec moi.* (Mme de Sév.) ‖ *Œuvre en détrempe*, Œuvre littéraire banale, sans portée, peu colorée : *Le poëme de La Noïle, intitulé les Noyers, c'est proprement le* Lutrin EN DÉTREMPE. (La Monnoye.) ‖ *Mariage en détrempe*, Mariage simulé, union extralégale, déguisée sous une apparence de mariage : *Ils poussèrent Marielle et Philippe à faire un* MARIAGE EN DÉTREMPE. (Balz.) ‖ *Peindre en détrempe*, Manquer de vigueur, n'avoir pas de durée :

Les amants, je dis ceux de la meilleure trempe,
Ne durent que fort peu d'instants;
Les ennemis sont plus constants :
La haine *peint* à l'huile, et l'amour *en détrempe.*
***

— **Encycl.** *Peinture en détrempe.* La peinture en *détrempe* (en italien *tempera*), qu'on appelle encore peinture à la colle, parce que, dans cette espèce de peinture, on détrempe avec de la colle liquide les couleurs broyées d'abord à l'eau simple, est le genre de peinture dont il a été fait peut-être le plus anciennement usage. Les Egyptiens, les Etrusques s'en servirent pour peindre leurs hypogées; les premiers surent, par des procédés particuliers, donner aux ouvrages ainsi exécutés une consistance extraordinaire. Au moyen âge, avant l'invention de la peinture à l'huile, les artistes, principalement ceux d'Italie, ont exécuté à la *détrempe* quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages : c'est à la *détrempe* que Cimabue, Giotto, Fra Angelico, Mantegna, le Pérugin ont peint la plupart de leurs tableaux portatifs, la fresque étant réservée par eux pour les peintures sur muraille. A la vérité, ces maîtres ont rarement employé la *détrempe* pure; ils ont souvent mélangé de la cire à leurs couleurs ou les ont détrempées dans du jaune d'œuf délayé dans un peu de vinaigre et mêlé à du lait de figuier. Il existe, d'ailleurs, plusieurs méthodes pour peindre en *détrempe*. Ce genre de peinture s'exécute sur les murs, le bois, la toile, le papier, le vélin.

Lorsqu'on veut peindre sur des murs neufs, il faut attendre qu'ils soient bien secs; s'il s'agit de vieux murs, on les gratte préalablement avec beaucoup de soin, on enlève la poussière avec un balai de crin et on lave avec de l'eau de chaux très-vive. Quand les murs sont secs, on les revêt d'un enduit de

tant que la précédente n'est pas complétement sèche.

DÉTREMPÉ, ÉE (dé-tran-pé) part. passé du v. Détremper. Délayé : *Des terrains* DÉTREMPÉS *par la pluie. A Londres, il pleut de la suie* DÉTREMPÉE. (F. Wey.)

— Fig. *Boue détrempée dans le sang*, Mélange de débauche et de cruauté : *Tibère était connu : de la* BOUE DÉTREMPÉE DANS DU SANG. (L. Veuillot.)

Son âme dans le crime est toujours occupée;
Ce n'est que de la *boue en du sang détrempée.*
TRISTAN.

— Techn. Privé de sa trempe : *De l'acier* DÉTREMPÉ.

DÉTREMPER v. a. ou tr. (dé-tran-pé — du préf. *dé*, et de *tremper*). Imbiber d'un liquide ; délayer dans un liquide : DÉTREMPER *de la chaux.* DÉTREMPER *de la suie. La pluie* A DÉTREMPÉ *le sol. La salive qui* DÉTREMPE *le pain en fait une nourriture bien meilleure que s'il étoit* DÉTREMPÉ *avec toute autre liqueur.* (Buff.)

— Détruire la trempe de : DÉTREMPER *de l'acier.*

— Fig. Adoucir, rendre moins amer, moins triste : *Il faut boire le calice tout entier ; les consolations célestes en* DÉTREMPERONT *l'amertume.* (Boss.)

. . . L'on m'envoya chercher, ces jours passés,
Pour *détremper* un peu l'humeur mélancolique
D'un homme dès longtemps au lit paralytique.
REGNARD.

‖ Affaiblir, ôter toute vigueur à : DÉTREMPER *les caractères.*

Se détremper v. pr. Etre détrempé, délayé, mbibé : *Les couleurs* SE DÉTREMPENT *à l'eau tiède.*

— Perdre sa trempe : *L'acier* SE DÉTREMPE *aisément lorsqu'on le chauffe.*

— Fig. S'amollir, s'affaiblir : *Son caractère* S'EST DÉTREMPÉ *dans l'adversité.*

DÉTREMPEUR s. m. (dé-tran-peur — rad. *détremper*). Techn. Ouvrier qui détrempe l'acier.

— Art culin. Aide de cuisine qui détrempait dans l'eau les viandes et les poissons salés.

DÉTRESSE s. f. (dé-trè-se — du lat. *districtio*, étreinte; de *destringere*, étreindre). Affliction poignante, serrement de cœur, angoisse, peine d'esprit causée par un besoin, par un embarras, par un danger; besoin; embarras, danger qui cause cette peine : *Cri de* DÉTRESSE. *Etre en* DÉTRESSE. *Tomber en* DÉTRESSE. *Tirer quelqu'un de la* DÉTRESSE. *Il n'y a que les* DÉTRESSES *de l'oisiveté et les fatigues du monde qui précipitent la décadence.* (Naudet.) *Les chevaux et les porcs accourent au cri de* DÉTRESSE *poussé par l'un d'eux.* (Proudh.)

Le dos chargé de bois, et le corps tout en eau,
Un pauvre bûcheron, dans l'extrême vieillesse,
Marchait en haletant de peine et de *détresse.*
BOILEAU.

Si vous êtes dans la *détresse*,
O mes amis! cachez-le bien;
Car l'homme est bon, et s'intéresse
A ceux qui n'ont besoin de rien.
HOFFMANN.

Vous qu'affige la *détresse*,
Croyez que plus d'un héros
Dans le soulier qui le blesse
Peut regretter ses sabots.
BÉRANGER.

— Mar. *Signal de détresse, Canon de détresse*, Coups de canon tirés à intervalles réguliers par un navire demandant du secours : *La mer était affreuse, et* l'Etoile *fit* SIGNAL DE DÉTRESSE. (Bougainville.)

— Fr.-maçonn. *Signe de détresse*, Signe particulier par lequel un franc-maçon, se trouvant en grand danger, réclame le secours de ses frères.

— **Syn. Détresse, adversité, disgrâce, infortune, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— **Antonymes.** Abondance, prospérité.

DÉTRESSÉ, ÉE (dé-trè-sé) part. passé du v. Détresser : *Cheveux* DÉTRESSÉS. *Cordes* DÉTRESSÉES.

DÉTRESSER v. a. ou tr. (dé-trè-sé — du préf. *dé*, et de *tresse*). Défaire, en parlant d'un objet tressé : DÉTRESSER *des cheveux.* DÉTRESSER *des cordes.*

Se détresser v. pr. Se défaire, en parlant d'un objet tressé : *Mes cheveux* SE SONT DÉTRESSÉS.

DÉTRET s. m. (dé-trè — prononciation normande de *détroit*). Techn. Etau à main.

DÉTRICHAGE s. m. (dé-tri-cha-je — rad. *détricher*). Techn. Première opération qu'on fait subir aux laines avant de les peigner, et qui consiste à les séparer par sortes.

DÉTRICHÉ, ÉE (dé-tri-ché) part. passé du v. Détricher : *Laines* DÉTRICHÉES.

DÉTRICHER v. a. ou tr. (dé-tri-ché — du préf. *dé*, et du gr. *trix, trichos*, cheveu). Techn. Soumettre à l'opération du détrichage : DÉTRICHER *de la laine.*

DÉTRICHEUR, EUSE s. (dé-tri-cheur, eu-ze — rad. *détricher*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui détriche les laines, qui les sépare par sortes.

DÉTRIMENT s. m. (dé-tri-man — lat. *detrimentum*; de *deterere*, user; formé de la préposition *de* et de *terere*, frotter, dérivé lui-même de la racine sanscrite *tar*, traverser. *Detrimentum* est venu de *derere* par l'intermédiaire du supin *detritum*). Dommage, préjudice : *Notable* DÉTRIMENT. *Recevoir un* DÉTRIMENT *considérable. Causer un grand* DÉTRIMENT.

— S'est dit pour Détritus, débris, fragments : *Des* DÉTRIMENTS *de coquilles ont formé nos montagnes calcaires.* (Buff.) *Une troisième terre, plus organique que brute, est la terre végétale, composée des* DÉTRIMENTS *des végétaux et des animaux terrestres.* (Buff.)

— *Au détriment de*, Au préjudice de : *Il n'acquit tant de richesses qu'*AU DÉTRIMENT DE *sa réputation.* (Acad.) *On est naturellement porté à abuser du pouvoir, même* A SON DÉTRIMENT. (La Harpe.) *Tout ce qu'on entreprend* AU DÉTRIMENT DE *la liberté de la presse tourne à l'avantage de l'habileté de la presse.* (E. de Gir.)

— Astrol. Situation d'une planète qui se trouvait dans un signe opposé à sa maison : *Vénus est en son* DÉTRIMENT.

— **Syn. Détriment, dommage, préjudice, tort.** Le *détriment* est proprement l'impression que reçoit celui dont les intérêts sont compromis ou qui subit une perte quelconque. Le *dommage* est la perte même, ce en quoi les intérêts sont compromis. *Tort* ajoute à l'idée de *dommage* celle d'être toujours causé par une personne et d'être fait avec injustice. Enfin *préjudice* ajoute aussi à l'idée de *détriment* celle d'une atteinte à des droits réels ou d'une usurpation. On employait autrefois comme synonyme de *détriment* ou de *préjudice* le mot *dam*, qui est aujourd'hui tombé en désuétude.

DÉTRIPLÉ, ÉE (dé-tri-plé) part. passé du v. Détripler : *Des fils* DÉTRIPLÉS.

DÉTRIPLER v. a. ou tr. (dé-tri-plé — du préf. *dé*, et de *triple*). Défaire, diviser ce qui était triple : DÉTRIPLER *une feuille de papier.* ‖ Peu usité.

— Art. milit. *Détripler les files*, Les composer de deux hommes au lieu de trois.

Se détripler v. pr. Etre détriplé : *Ces cordes* SE DÉTRIPLENT *aisément.*

DÉTRITAGE s. m. (dé-tri-ta-je — rad. *détriter*). Action de passer les olives, les graines sous la meule du détritoir.

DÉTRITÉ, ÉE (dé-tri-té) part. passé du v. Détriter : *Olives* DÉTRITÉES.

DÉTRITER v. a. ou tr. (dé-tri-té — du lat. *detritus*, broyé). Econ. rur. Ecraser sous la meule du détritoir : DÉTRITER *des graines, des olives.*

DÉTRITION s. f. (dé-tri-si-on — rad. *détriter*). Usure par frottement : *On n'observe le plus souvent sur les coquilles fossiles ni* DÉTRITION *ni ruptures, rien qui annonce un transport violent.* (Cuv.)

DÉTRITIQUE adj. (dé-tri-ti-ke — rad. *détritus*). Géol. Qui se compose de détritus : *Sol* DÉTRITIQUE. *Couches* DÉTRITIQUES. *Roches* DÉTRITIQUES.

DÉTRITOIR s. m. (dé-tri-toir — rad. *détriter*). Moulin sous la meule duquel on écrase les graines et principalement les olives, avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITUS s. m. (dé-tri-tus — mot lat. qui signifie *broyé*, et qui est formé de *deterere*, user, broyer). Résidu, restes, amas des débris : *Les hostillères sont formées de* DÉTRITUS *de végétaux. La terre végétale provient du* DÉTRITUS *des feuilles et de la végétation herbacée.* (Martins.) *Il n'est aucun guano comparable en fertilité au* DÉTRITUS *d'une capitale.* (V. Hugo.)

— Pathol. Résidu inorganique qui remplace le tissu des parties dégénérescentes.

DÉTROIT s. m. (dé-troi — du lat. *districtus*, serré). Bras de mer plus ou moins resserré qui fait communiquer deux mers entre elles et sépare deux parties de terre : *Le* DÉTROIT *de Gibraltar. Le* DÉTROIT *de Magellan. La mer Pacifique coule d'orient en occident par les* DÉTROITS *du Japon* (Buff.) *L'île Saint-Pierre n'est séparée de celle de Terre-Neuve que par un* DÉTROIT *assez dangereux.* (Chateaub.) *La libre navigation des fleuves implique la neutralisation des* DÉTROITS. (E. de Gir.)

— Se dit particulièrement, en France, du détroit de la Manche, qui sépare ce pays de l'Angleterre : *Nos voisins de l'autre côté du* DÉTROIT.

— Par ext. Défilé : *Dans les* DÉTROITS *des montagnes.* (Acad.) *L'armée de Darius fut défaite dans les* DÉTROITS *de la Cilicie.* (Vaugel.)

— Fig. Peine, angoisse, difficulté, embarras : *Quelquefois les savants ne sont pas fâchés de se trouver dans ces sortes de* DÉTROITS, *d'où ils ne peuvent sortir qu'à force de savoir.* (Fonten.)

. . . . . D'écueils et de vagues pressé,
Pour mieux goûter le calme, il faut avoir passé,
Des pénibles *détroits* d'une vie orageuse,
Dans une vie enfin plus douce et plus heureuse.
A. CHÉNIER.

— A signifié District, étendue d'une juridiction : *Un juge hors de son* DÉTROIT. (Acad.)

Quand des chiens étrangers passent en quelque endroit
Qui n'est pas de leur *détroit*,
Je laisse à penser quelle fête!
LA FONTAINE.

— Anat. Nom donné à deux rétrécissements qui présentent la cavité pelvienne : *Le* DÉTROIT *supérieur ou abdominal. Le* DÉTROIT *inférieur ou périnéal.*

— Mar. *Ancre de détroit*, Ancre qui est tenue sous le beaupré par son orin, qui est alors un grelin entier.

— Moll. *Détroit-de-Magellan*, Nom vulgaire du cône magellanique.

— **Syn. Détroit, col, défilé, etc. V.** COL.

— **Encycl.** Géogr. La plus jeune des sciences, la géologie, dont les progrès rapides enorgueillissent à bon droit l'esprit humain, s'est demandé et se demande encore aujourd'hui pourquoi les mers se trouvent parfois resserrées dans d'étroits canaux auxquels on donne le nom de *détroits*. Le continent, battu pendant des siècles par les flots qui, de même qu'un puissant bélier, frappaient constamment leurs antiques barrières, a-t-il été impuissant à maintenir sa digue? Ces désagrégations, ces ruptures sont-elles l'effet définitif d'un feu souterrain et interne? Ces questions attendent encore une solution. Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est que la disposition du sol, la direction des montagnes, la similitude des terrains et des productions, tout s'accorde pour établir que les *détroits* qui séparent des parties entières du monde n'ont pas toujours existé, mais qu'ils ont été formés à une époque antéhistorique par l'action violente des forces de la nature.

Examinons les *détroits* à un point de vue que l'on traitera sans doute de fantaisiste, mais que nous n'hésitons pas, nous, à appeler philosophique, politique, économique et social. Il est à peu près certain qu'à l'époque où la terre et l'eau se sont séparées sur le globe, il n'existait que des continents et des mers, des parties distinctes, séparées les unes des autres par de l'eau et des montagnes. De là, point ou peu de rapports entre les peuples : c'était la centralisation dans son état primitif; on ne voisinait pas : chacun chez soi, chacun pour soi; mais les eaux, jalouses de s'ouvrir des passages et de communiquer entre elles, ont battu de leurs vagues furieuses, pendant des milliers d'années, les rochers de granit; c'est ainsi que l'Océan a tendu galamment la main à sa belle voisine, la Méditerranée; que le golfe d'Oman s'est précipité dans le sein de la mer Rouge en disant au commerce et à l'industrie, ou mieux, pour continuer la métaphore, aux peuples et aux nations : « Mêlez-vous; communiquez ensemble; croissez et multipliez. »

Les *détroits* ont pour la plupart des courants très-sensibles, quelquefois même rapides. Ce phénomène est facile à expliquer. Même en pleine mer, on peut apercevoir des déplacements d'une certaine masse d'eau, se dirigeant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : dans le *détroit*, la surface de la mer étant infiniment plus resserrée, comment s'étonner que les courants soient plus visibles et d'autant plus forts que les deux terres, étant plus rapprochées, offrent plus d'obstacle à l'écoulement? On observe rarement que les vents y suivent le plus souvent la direction longitudinale, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. C'est ainsi que, dans le *détroit* de Gibraltar, la direction des vents est tantôt de l'ouest à l'est, tantôt de l'est à l'ouest, et cela avec une ténacité qui en rend la traversée souvent difficile, surtout quand on se propose de sortir de la Méditerranée. Il y a des navires qui sont souvent retenus des mois entiers sans pouvoir le franchir et entrer dans l'Océan. Pour mettre le commerce à l'abri de cet inconvénient, une compagnie anglaise a établi à Gibraltar et à Cadix des bateaux à vapeur destinés à remorquer les navires arrêtés par les courants et les vents contraires. Dans la mer Rouge, on voit souffler, pendant six mois successifs, tantôt les vents du nord, tantôt ceux du midi.

Les *détroits* ont une importance que l'on ne saurait nier. Au point de vue commercial, ils permettent des communications rapides entre les terres que sépare le bras de mer. Au point de vue politique, ils commandent l'Océan. « Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'Angleterre, dit M. Périgot, a, au moyen de ses flottes, dominé le pas de Calais, bloqué les côtes de France, miné son commerce et fait avorter l'expédition de Boulogne. Le Danemark, maître du Sund et des Belt, pourrait, s'il avait une plus puissante marine militaire, fermer la Baltique aux nations occidentales et la mer du Nord aux peuples septentrionaux, comme pendant longtemps il a levé un impôt onéreux sur les vaisseaux de commerce qui franchissaient ses *détroits*. » Au moyen de Gibraltar, de Malte et de Corfou, l'Angleterre commande la Méditerranée.

Le nombre des *détroits* est très-considérable, mais la plupart n'ont point de nom particulier. Les plus célèbres dans les fastes de la géographie et de l'histoire générale des peuples sont : le *détroit* de Caffa (Bosphore Cimmérien), qui fait communiquer la mer Noire avec la mer d'Azov; le canal de Constantinople, qui unit la mer Noire à la mer de Marmara; le *détroit* des Dardanelles, qui met la mer de Marmara en communication avec la Méditerranée; le canal d'Eubée ou de Négrepont, entre la Grèce continentale et l'île d'Eubée; le *détroit* ou phare de Messine, qui unit la mer Tyrrhénienne à la mer Ionienne; le *détroit* de Gibraltar (Colonnes d'Hercule), qui porte les eaux de l'Atlantique dans la Méditerranée et marque longtemps le terme des connaissances géographiques vers l'ouest; le *détroit* du Pas de Calais, qui fait communiquer la Manche avec la mer du Nord; le *détroit* de Saint-George, qui unit la mer d'Irlande à l'océan Atlantique; le canal du Nord, formé par l'océan Atlantique au nord de la mer d'Irlande; le *détroit* de Pentland, formé par l'océan Atlantique, entre la pointe nord de l'Ecosse et les îles Orcades; le Skager-Rack ou Canal du Jutland, qui unit le Cattégat à la mer du Nord; le Grand Belt, le Petit Belt et le Sund, qui joignent le Cattégat à la mer Baltique; le *détroit* de Mozambique, formé par la mer des Indes, entre l'Afrique et l'île de Madagascar; le *détroit* de Bab-el-Mandeb, qui fait communiquer la mer Rouge avec le golfe d'Oman; le *détroit* d'Ormuz, qui réunit le golfe Persique à la mer d'Oman; le *détroit* de Palk, qui fait communiquer le golfe de Manaar avec celui du Bengale; le *détroit* de Malacca, qui établit une communication entre la mer du Bengale et la mer de Chine; le *détroit* de Formose, qui unit la mer de Chine à celle de Corée; le *détroit* de la Sonde, qui joint la mer des Indes à celle de la Sonde; le *détroit* de Behring, qui fait communiquer l'océan Pacifique avec l'océan Glacial arctique; le *détroit* de Magellan, qui joint l'océan Atlantique et le Grand océan austral; le *détroit* de Belle-Isle, au nord de l'île de Terre-Neuve, qui forme une des communications de l'Atlantique avec le golfe Saint-Laurent; le *détroit* de Davis, qui unit la mer d'Hudson à l'océan Atlantique; le *détroit* de Cumberland et de Frobisher, qui établissent d'autres communications entre l'Océan et la mer d'Hudson; le *détroit* de Davis, qui joint le mer de Baffin à l'océan Atlantique; le *détroit* de Lancastre-et-Barrow, qui unit la mer de Baffin à l'océan Glacial arctique; le *détroit* de Cumberland, qui fait communiquer la mer de Baffin avec la mer d'Hudson; le *détroit* de Cook, dans l'océan Pacifique austral, etc.

— Droit marit. La question des *détroits* est l'une des plus délicates du droit maritime international. Communication rejoignant deux mers, il exerce naturellement sur elles l'action mixte d'un double principe de droit : car il ne faut pas envisager seulement le *détroit* lui-même, dit à ce propos Cauchy, c'est-à-dire ce bras de mer plus ou moins resserré entre deux rivages; il faut surtout considérer la nature des mers entre lesquelles il sert de passage et le droit qui les régit. Si le *détroit* ne contient qu'à une mer intérieure enclavée dans le territoire d'un seul Etat, le souverain de cet Etat aura naturellement sur le *détroit* les mêmes droits qu'il exerce sur cette mer réunie à son domaine; mais si le *détroit* est le plus sûr, ou même l'unique moyen de communiquer d'un océan avec une autre mer sur laquelle plusieurs peuples, ou même tous les peuples du monde, ont, d'après les principes de droit international reconnus, un droit naturel à la navigation et à la pêche, il est manifeste que l'exercice de ces droits ne peut être laissé à la merci de la puissance dont le territoire domine ce passage. Lorsqu'un *détroit*, en séparant deux continents ou deux terres fermes, est assez étroit pour que les navires qui le traversent restent toujours à portée du canon placé sur le rivage, ce *détroit* est considéré par le droit des gens comme partie intégrante de l'Etat auquel appartient la terre ferme. Ainsi les *détroits* du grand et du petit Belt, le *détroit* du Sund sont considérés comme terres danoises. Au même titre, l'Angleterre revendique la propriété de la surface des canaux de Bristol, de Saint-Georges et du *détroit* situé entre l'Ecosse et l'Irlande; l'Italie, celle du *détroit* de Messine; la Porte, celle des *détroits* des Dardanelles et du Bosphore de Constantinople. Tant que les Etats sont forts, ils défendent volontiers l'accès de ces *détroits* aux navires de guerre étrangers et lèvent des taxes de péage ou des droits de navigation sur les navires marchands non nationaux qui les franchissent. Jusqu'en 1811, la Porte, en vertu d'une ancienne règle, défendait aux vaisseaux de guerre des puissances étrangères d'entrer dans le canal de Constantinople, dans le *détroit* des Dardanelles et dans celui du Bosphore. La convention de Londres du 13 juillet 1841, signée entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Porte Ottomane, a complétement reconnu cette ancienne règle et stipulé qu'en temps de paix le sultan ne devait admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les *détroits*. Le traité de Paris du 30 mars 1856 a confirmé ces stipulations. Le *détroit* du Sund, si l'on en prend la largeur à vol d'oiseau, est assurément assez large pour que la portée du canon n'aille pas d'une terre à l'autre, mais, à raison des bas-fonds de la côte suédoise, les vaisseaux étaient obligés de passer du côté du Danemark sous le canon de Cronembourg. L'entrée de la Baltique ne pouvant avoir lieu que par la permission du pays qui commande les *détroits* du grand et du petit Belt, lorsque la première guerre d'Amérique, celle de l'indépendance des Etats-Unis, eut mis aux prises ce pays, la France et l'Angleterre, ainsi que les autres nations, le Danemark, la Suède, la Russie, la Prusse et le Mecklembourg, désirant ne pas voir les hostilités s'étendre à leurs eaux et à leurs ports, conclurent, en 1780, une neutralité armée, et établirent en principe que la mer Baltique était une mer fermée dans laquelle les vaisseaux armés des puissances en guerre ne pourraient entrer pour y commettre des hostilités contre qui que ce fût.

Cette neutralité fut respectée, sans cependant qu'aucune des puissances belligérantes eût adhéré aux conclusions que les parties contractantes tiraient de la situation topographique des *détroits*. En 1807, lorsque le blocus continental eut commencé à faire sentir la nécessité de porter au besoin la guerre dans la Baltique, l'Angleterre protesta contre la neutralisation établie en 1780 et obligea le Danemark à ouvrir à ses navires le libre passage des deux Belts. Mais le Danemark avait mis à profit sa situation pour prélever des droits de péage sur les navires. Ces droits étaient, du reste, en partie, le dédommagement et la compensation des sacrifices que faisait le gouvernement danois pour l'entretien des phares et le curage des *détroits*, et des traités conclus avec la plupart des puissances européennes en garantissaient la perception. En 1853, les Américains du Nord, tout en reconnaissant les droits du Danemark à une indemnité pour les frais que lui imposait l'entretien des *détroits*, contestèrent la perception du droit de péage. Cette contestation provoqua des négociations, à la suite desquelles le Danemark dut renoncer à tout prélèvement de droit de péage. En vertu d'un traité conclu, le 14 mars 1857, avec la plupart des puissances maritimes, le Danemark a renoncé à tous ses droits de péage dans le Sund et dans le Belt. De leur côté, les Etats maritimes se sont engagés à payer au Danemark une somme d'environ 31 millions de rixdallers, à titre de compensation de ses frais d'entretien des *détroits*. Des conventions spéciales ont réglé le mode de payement de la quote-part de chacun des Etats qui ont dû contribuer à l'indemnité. La convention conclue à ce sujet entre la France et le Danemark est datée du 28 novembre 1857. On a évité d'inscrire dans ces traités le terme de *rachat*, bien que le produit des droits du Sund ait servi de base à l'évaluation de l'indemnité. On a fait cette réserve afin de ne pas porter atteinte au principe de la libre navigation dans les *détroits*.

— Anat. On donne le nom de *détroits* aux deux rétrécissements que présente la cavité pelvienne, l'un supérieur ou *détroit* abdominal, l'autre inférieur ou *détroit* périnéal.

Le *détroit* supérieur ou abdominal établit une ligne de démarcation naturelle entre le grand et le petit bassin. Il est formé, en arrière, par le promontoire et l'aileron du sacrum; en dehors et sur les côtés, par le rebord mousse qui limite la fosse iliaque interne; en avant, il suit la branche horizontale du pubis jusqu'à la symphyse pubienne. Le *détroit* supérieur affecte la forme d'une ellipse dont le grand diamètre serait transversal, présentant une saillie au niveau de l'angle sacro-vertébral. Son plan est dirigé d'arrière en avant et de haut en bas.

La direction de ce plan est très-variable suivant les auteurs. Pendant la station, M. Nœgelé pense que l'angle que forme le plan avec une ligne horizontale est de 55 à 60 degrés.

Le diamètre antéro-postérieur (sacro-pubien) du *détroit* supérieur mesure, de l'angle sacro-vertébral à la symphyse du pubis, 108 millimètres.

Le diamètre bi-iliaque (diamètre transverse) mesure, du bord inférieur de la fosse iliaque interne à l'autre bord, 134 millimètres.

Le diamètre oblique gauche mesure, de la symphyse sacro-iliaque gauche à l'éminence iléo-pectinée droite, 121 millimètres.

Le diamètre oblique droit mesure, de la symphyse sacro-iliaque droite à l'éminence iléo-pectinée gauche, 121 millimètres.

Les diamètres sacro-cotyloïdiens mesurent, du promontoire à la partie supérieure d'une des cavités cotyloïdes, 94 millimètres.

Le *détroit* inférieur ou périnéal est très-irrégulier dans sa forme. Il présente d'arrière en avant la pointe et les bords latéraux du coccyx, le bord inférieur du grand ligament sacro-sciatique, les tubérosités de l'ischion, une vaste échancrure antérieure formée par les branches descendantes du pubis et les branches ascendantes de l'ischion. Tout à fait en avant, on rencontre la symphyse du pubis et le ligament pubien inférieur.

Le *détroit* inférieur, complétement osseux et immobile dans sa moitié antérieure, est presque totalement ligamenteux dans sa moitié postérieure, limitée par les ligaments sacro-sciatiques et par le coccyx.

Le *détroit* inférieur ou périnéal est composé de deux plans. Le plan de sa moitié postérieure est parallèle au plan du *détroit* supérieur, le plan de sa moitié inférieure est presque perpendiculaire au précédent. Ces deux plans forment, à leur point de réunion aux tubérosités ischiatiques, un angle à peu près droit. Il résulte de cette disposition que la paroi osseuse antérieure de l'excavation est plus courte dans sa partie moyenne que la paroi latérale et la paroi postérieure.

Le plan du *détroit* inférieur subit chez la femme, au moment de l'accouchement, des modifications que M. Velpeau a signalées. A cause de la répulsion du coccyx, il devient alors oblique de bas en haut et d'arrière en avant.

Le diamètre antéro-postérieur (coccy-pubien) du *détroit* inférieur mesure, de la pointe du coccyx à la symphyse du pubis, 108 millimètres.

Le diamètre bi-ischiatique mesure, d'une tubérosité ischiatique à l'autre, 108 millimètres.

Le diamètre oblique mesure, du milieu du grand ligament sacro-sciatique au milieu de la branche descendante du pubis et ascendante de l'ischion, 121 millimètres.

DÉTROIT, rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui sort du lac Saint-Clair, et, après avoir atteint la ville de Détroit, se rend directement au lac Erié. La largeur de la rivière, des docks de Détroit aux docks de Windsor, sur la rive canadienne, n'est que de 800 mètres; sa profondeur, variant entre 3m,50 et 14 mètres, est, en moyenne, de 9 mètres. La pente moyenne, du lac Saint-Clair au lac Erié, est d'à peu près 1m,80 par mille de 1,609 mètres. La rapidité du courant, au-dessous de la ville, est de 3,600 mètres environ par heure. Le niveau du fleuve s'élève et s'abaisse en même temps que celui des grands lacs, dont il est le trait d'union; la variation annuelle est d'environ 608 millimètres; l'écart extrême, depuis février 1819, époque des plus basses eaux observées, jusqu'en juillet 1838, où l'on a observé le plus fort étiage, a été de 1m,80. La rivière Détroit est si profonde, le courant si rapide et si uniforme, que la navigation en est toujours libre; le service n'y est pas interrompu, comme celui du Mississipi, de l'Ohio et de la plupart des rivières de ces contrées, par des inondations ou des sécheresses, ni obstrué par des bancs de sable, des arbres, des roches ou des banquises.

DÉTROIT, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Michigan, ch.-l. du comté de Wagne, sur la rivière de son nom, le long de laquelle elle s'étend sur près de 5 kilom., par 42° 20' de lat. N. et 82° 55' de long. O., à 11 kilom. du lac Saint-Clair, à 28 kilom. du lac Erié, à 128 kilom. de Lansing, à 335 kilom. de Buffalo et à 846 kilom. de Washington; 46,834 hab.

La rivière Détroit fut visitée par les Français dès 1610; mais le premier établissement, sur l'emplacement même où s'élève actuellement la ville de Détroit, ne fut fondé qu'en 1701 par des émigrants français, sous la conduite d'Antoine de Lamote-Cadillac. Cette colonie tomba entre les mains des Anglais en 1760, et fut cédée aux Etats-Unis, avec tout le pays environnant, par le traité de paix de 1783. La ville fut presque complétement détruite par un incendie en 1805, et reconstruite sur un nouveau plan, conformément à un acte du Congrès en date de 1806. Elle est assez régulièrement bâtie. Les rues se coupent à angle droit; leur largeur varie de 15 à 60 mètres. L'eau de la rivière, élevée par des machines hydrauliques, est conduite dans un grand réservoir, situé à environ 800 mètres en arrière du lit, pour de là être distribuée, au moyen du tuyau de fer, dans toutes les parties de la ville. Détroit possède 4 églises, de vastes magasins, un certain nombre d'habitations fort élégantes, plusieurs hôtels considérables, des établissements hospitaliers, 35 écoles publiques et 22 écoles particulières. Il s'y publie 3 journaux quotidiens, dont chacun donne une édition semi-hebdomadaire et une édition hebdomadaire, 5 autres journaux hebdomadaires, 1 journal médical mensuel et 1 journal d'éducation, mensuel également.

Divers chemins de fer importants desservent Détroit : le Michigan central, terminé en 1851, aboutissant à Chicago (454 kilom.); le chemin de Détroit à Toledo, terminé en 1857 (89 kilom.), embranché à Monroe sur le chemin du sud du Michigan; le chemin de Détroit à Milwaukie, sur le lac Michigan, ouvert à l'exploitation en 1858; enfin, le chemin de Détroit au lac Huron, vis-à-vis Port-Sarnia.

Détroit est le grand point de concentration des produits agricoles et des transactions commerciales de tout l'Etat de Michigan. Le commerce de détail a une activité extraordinaire, et le commerce en gros a pris, depuis quelques années, un énorme développement. Les commerçants de la région des lacs supérieurs, aussi bien que ceux de l'Etat, font presque toutes leurs acquisitions à Détroit. La branche d'industrie la plus considérable est le sciage des bois de construction. Il existe, sur la rivière, dans les limites mêmes de la ville, neuf grandes scieries à vapeur, débitant chacune de 900,000 à 2,432,000 mètres par an, et fournissant ensemble 12 millions 160,000 mètres de bois de pin, dont les souches, réunies en radeau, arrivent aux scieries du lac Huron et des cours d'eau tombant dans le lac Saint-Clair. La construction des navires, des bateaux, des wagons, des locomotives, le travail du fer et du cuivre provenant du lac Supérieur, ont lieu sur une grande échelle. La valeur annuelle totale des exportations est de 54,500,000 fr. et celle des importations étrangères de 5,600,000 fr. Les importations consistent surtout en céréales.

DÉTRONPÉ, ÉE (dé-tron-pé). part. passé du v. Détromper. Désabusé, revenu d'une erreur : *Homme* DÉTRONPÉ. *Femmes* DÉTRONPÉES. *Esprit, cœur* DÉTRONPÉ. *Il est quelquefois moins malheureux d'être trompé de ce qu'on aime que d'en être* DÉTRONPÉ. (La Roche f.) *Montrez-moi ce'ui qui a pu arriver à trente ans sans être* DÉTRONPÉ; *montrez-le-moi, ce mortel privilégié.* (Ballanche.) *Chimère pour chimère, celle qui laisse l'espérance et n'est point sujette à être* DÉTRONPÉE *est encore la meilleure.* (Sto-Beuve.)

Il n'est de malheureux que les cœurs *détrompés.*
VOLTAIRE.

Ne verrai-je jamais les femmes *détrompées*
De ces colifichets, de ces fades poupées
Qui n'ont pour imposer qu'un grand air débraillé?
REGNARD.

Heureux qui, du ciel occupé,
Et d'un faux éclat *détrompé*,
Met de bonne heure en Dieu toute son espérance!
J.-B.-ROUSSEAU.

DÉTRONPEMENT s. m. (dé-tron-pe-man — rad. *détromper*). Action de détromper; état de celui qui est détrompé. ‖ Peu usité.

DÉTRONPER v. a. ou tr. (dé-tron-pé — du préf. *dé*, et de *tromper*). Désabuser, tirer d'erreur : *Je veux vous* DÉTRONPER *sur le compte de cet homme-là. Il est très-facile de tromper l'homme en matière de religion, et très-difficile de le* DÉTRONPER. (Bayle.) *Plus la prospérité multiplie nos plaisirs, plus elle nous en* DÉTRONPE. (Mass.) *De quelque manière que les gens se trompent, ils sont toujours difficiles à* DÉTRONPER. (Nicole.) *J'avais cru que l'on pouvait être vertueux sans religion; l'expérience m'a* DÉTRONPÉ. (J.-J. Rouss.) ‖ Dissiper, détruire, en parlant de l'erreur :

Détrompez son erreur, fléchissez son courroux.
RACINE.

— Absol. : *Avant d'instruire, il faut* DÉTROMPER. (Montesq.)

Se détromper v. pr. Sortir de son erreur : *On* SE DÉTROMPE *en vieillissant.* (Acad.) *Rien n'aide tant à* SE DÉTROMPER *du monde que le monde même.* (Mass.) *Malheur à qui se trompe tard! il* SE DÉTROMPERA *pas.* (J. Joubert.)

— **Syn. Détromper, désabuser. V.** DÉSABUSER.

DÉTRONCATION s. f. (dé-tron-ka-si-on — lat. *detruncatio*; du préf. *de*, et de *truncus*, tronc). Chir. Séparation de la tête d'avec le tronc, produite soit par des efforts de traction exagérés, soit par une opération chirurgicale, quand la sortie de l'enfant ne peut être autrement effectuée.

— **Encycl.** Chir. La *détroncation* est une opération chirurgicale qui consiste à séparer la tête du tronc d'un fœtus, lorsque des obstacles insurmontables s'opposent à son expulsion

On comprendra que ce n'est qu'à la dernière extrémité, et seulement lorsque toutes les ressources de la nature et de l'art ont échoué, que le praticien se décide à pratiquer la *détroncation*, la mort du fœtus étant le résultat inévitable de cette opération. Cependant comme la non-intervention de l'homme de l'art amènerait un résultat identique, comme la vie de la mère se trouverait, de plus, gravement compromise, un moment arrive où l'hésitation n'est plus possible; le devoir de l'accoucheur est alors de sacrifier un fœtus, le plus souvent impropre à vivre de la vie extra-utérine, aux jours plus précieux de la mère, à laquelle la *détroncation* de l'enfant n'est jamais préjudiciable, pourvu que l'opération ait lieu en temps utile.

Les présentations du tronc et de l'épaule sont celles qui fournissent les conditions réunies pour permettre de pratiquer la *détroncation*.

Si le volume du fœtus est considérable, si le bassin est rétréci, ou même s'il n'est que normal, si l'impossibilité de la version est bien constatée, si les tentatives multipliées d'évolution forcée ont été pratiquées sans succès, si par toutes ces causes enfin les jours de la mère sont en danger imminent, la *détroncation* est indiquée Deux procédés opératoires s'offrent alors au chirurgien pour pratiquer la *détroncation* : le premier est attribué à Celse, le second à Davis. Le procédé de Celse, plus facile et plus expéditif, offre l'inconvénient d'exposer à des difficultés si graves, lorsqu'il s'agit d'extraire la tête restée seule dans l'utérus après la section du cou, qu'elles ne sont pas toujours surmontées. Cependant c'est ce procédé qui sera décrit ici, attendu que la méthode de Davis, qui consiste à sectionner obliquement le thorax, ne constitue pas, à proprement parler, un procédé de *détroncation*.

Après avoir constaté avec soin la situation exacte des parties fœtales, le chirurgien introduit d'abord la main gauche dans la matrice, quelle que soit la direction de la tête du fœtus. Saisissant alors de la main droite un fort crochet mousse, il le glisse sur la main gauche déjà introduite et tâche de le porter au delà du cou de l'enfant sur lequel il s'efforce de le fixer en le faisant retomber. Alors, retirant la main gauche, il exerce sur le crochet, tenu à deux mains, des tractions assez énergiques pour abaisser autant que possible les parties embrassées par l'instrument. Ce but étant atteint, le crochet est confié à un aide chargé de le maintenir solidement, puis l'opérateur introduit de nouveau la main gauche et va fixer l'extrémité de ses doigts sur le point où il se propose d'opérer la section du cou. Alors, au moyen de grands ciseaux qui sont en rapport avec les résistances à vaincre, et qu'il glisse sur sa main gauche en manière de guide, le chirurgien va opérer la division des téguments du fœtus, en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter de léser les organes maternels.

Lorsque la section du cou est achevée, des tractions suffisamment répétées sur les bras suffisent pour amener le tronc. Pour extraire la tête, on introduit un doigt dans la bouche, en l'engageant par les plus grands diamètres